



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre octobre, à vingt heure trente, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire**.

Étaient Présents : Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Vincent MARTIN, Thomas NERVI, Alexandre HAYEK, Sandrine PEREIRA, Hugues SERVIERE, Lou LOMBARD et Éric LEVANTIS.

Excusés et ayant donné pouvoir : Maryvonne ROSELLO a donné procuration à Éric LEVANTIS et Laure VINCENT a donné procuration à Thomas NERVI.

Absents excusés : Béatrice GRELET.

Absents : -

Secrétaire de séance : Lou LOMBARD

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de Vaucluse ;

Vu le collège de déontologie proposé par le Centre de gestion de Vaucluse :

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique un collège de déontologie, composé d'un magistrat et d'une fonctionnaire d'Etat à la retraite, reconnus pour leurs expériences et leurs compétences ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE de désigner en qualité de référents déontologiques des élus le collège mis en place par le Cdg84 ;**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Absents : 1

Ayant donné procuration : 2

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCAION

13 octobre 2023

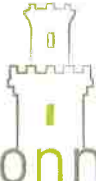
DATE D'AFFICHAGE

13 octobre 2023

N°029_2023

Objet : *Signature convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion du Vaucluse dans le cadre du Collège Déontologie pour les élus locaux.*

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française
Département du Vaucluse
F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95

Mail : mairie@la-bastidonne.fr

Envoyé en préfecture le 07/11/2023

Reçu en préfecture le 07/11/2023

Publié le

ID : 084-218400109-20231107-029_2023-DE

- PRÉCISE que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;
- FIXE à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions sauf pour le mandat actuel qui prendra fin en mars 2026 ;
- FIXE les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
- ADOPTE la charte de l' élu local telle que définie en annexe ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Fait à La Bastidonne,
Le 07 novembre 2023,

Secrétaire de Séance
Lou LOMBARD



PARTAGE Michel, Maire